

Intervention sur les cantons :

- Autun Sud et Nord
- Buxy
- Chagny
- Couches
- Epinac
- Givry
- La Guiche
- Le Creusot Est & Ouest
- Lucenay L'Evêque
- Mesvres
- Mont-Saint-Vincent
- Montceau-Les-Mines Nord
- Montcenis
- Montchanin
- St-Léger-sous-Beuvray

Notre équipe

- Deux infirmières coordinatrices
- Trois psychomotriciennes
- Un ergothérapeute
- Des assistantes de soins en gériatrie

Nos partenaires

- Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- Les Services de Consultations Neurologiques
- Les Services de Consultations Mémoire
- Les accueils de jour
- Les Services d'Aide à Domicile
- Les Réseaux de Gériatrie
- Le Conseil départemental 71
- Associations spécialisées
- Les professionnels libéraux : médecins, infirmiers, orthophonistes, kinésithérapeute, nutritionniste, psychologue...

E.S.A./M.N.E.

Nord-Ouest 71

Accompagnement au domicile des personnes atteintes de la Maladie d'Alzheimer ou de Maladies Neuro-Evolutives

ALZHEIMER

PARKINSON

SCLEROSE EN PLAQUES

MALADIES APPARENTÉES

Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale
(G.C.S.M.S) créé par

Pour un premier contact
Tel : 03.85.58.82.07
corinne.duband@domisol.asso.fr

Comment faire pour bénéficier de l'Equipe Spécialisée Alzheimer et Maladies Neuro-Evolutives ?

- Avoir un diagnostic de maladie d'Alzheimer, de Parkinson ou de sclérose en plaques ou de maladies apparentées doit être établi par un médecin spécialisé.
- L'accompagnement nécessite une prescription médicale, qui doit être rédigée par un médecin spécialisé, ou par le médecin traitant.
- A réception de la prescription médicale, nous déterminons l'équipe spécialisée la plus adaptée pour intervenir au domicile du patient (E.S.A. ou E.S.-M.N.E.).
- Les séances sont prises en charge à 100 % par la sécurité sociale.



Comment se déroule une prise en charge ?

- Une première rencontre est organisée chez le patient avec un professionnel de l'équipe afin de recueillir les besoins et les attentes de chacun.
- Une évaluation des difficultés, compétences et centres d'intérêt du patient est réalisée.
- Les séances sont ensuite planifiées à raison d'une intervention par semaine au domicile.
- D'autres intervenants peuvent être sollicités en cours de prise en charge pour compléter l'accompagnement.
- Au terme des séances, le patient peut être orienté auprès d'autres professionnels.
- Un compte rendu de la prise en charge est envoyé au médecin prescripteur.
- Le médecin peut renouveler la prescription l'année suivante.

Les objectifs de la prise en charge

- Améliorer ou préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne et adapter l'environnement si besoin.
- Veiller au maintien de la qualité de vie et à l'état de bien-être du patient.
- Optimiser les capacités fonctionnelles du patient dans toutes les activités de la vie quotidienne.
- Accompagner et soutenir les aidants : information, sensibilisation sur les pathologies, conseils permettant d'améliorer la relation aidant/patient.
- Informer et conseiller sur les différents dispositifs d'aides existants tels que les aides financières, l'aménagement du domicile, les relais d'accompagnement...
- Orienter vers le dispositif le plus adapté en utilisant notamment les ressources locales.

Des interventions à domicile pour renforcer l'autonomie de la personne